

Objectifs :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail

Public et Pré-requis :

Toute catégorie de personnel. Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Pour être conforme à la recommandation de l'INRS, le groupe doit être constitué de 4 personnes minimum et ne doit pas être supérieur à 10 personnes.

Durée :

14 heures soit 2 jours consécutifs ou non.

Intervenant :

La formation est animée par un formateur SST certifié INRS / Assurance Maladie – Risques Professionnels.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Plan d'intervention des SST (support pédagogique de l'INRS) qui permet aux participants de visualiser le déroulement du programme.

Le formateur mettra le stagiaire en situation pratique en utilisant du maquillage, des plaies préformées, des accessoires, des mannequins et un défibrillateur.

Un livret couleur, rappelant l'intégralité du contenu de la formation, est remis à chaque participant ainsi que l'ED 4085.

Contenu :

LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail : acteur de la prévention dans l'entreprise.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Les enjeux de la prévention.

RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

- Formation générale à la prévention :
 - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risques, ...
 - Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de "Protéger" en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (Code du travail, articles L4121-1 et suivants).

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Connaître l'alerte aux populations.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même ni les tiers.

PROTEGER

- Observer l'environnement et identifier les dangers persistants dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé, liées aux dangers identifiés.
- Définir les actions de prévention et/ou de protection à réaliser pour supprimer ou isoler la situation dangereuse et les mettre en œuvre.

EXAMINER

- Rechercher suivant un ordre déterminé et reconnaître la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le ou les gestes à mettre en œuvre.
- Définir les priorités en fonction des signes et du résultat à atteindre.
- Définir les éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Choisir les moyens les plus efficaces pour déclencher l'alerte en fonction des procédures d'alerte interne à l'entreprise et organiser l'accueil et l'acheminement des secours.

FAIRE ALERTER OU ALERTER

- Alerter, ou faire alerter, en respectant l'organisation de l'entreprise.
- Informer l'entreprise de la ou des situations dangereuses constatées.

SECOURIR

- Choisir à l'issue de l'examen la ou les action(s) à effectuer
- Réaliser la ou les action(s) choisie(s) en se référant à la technique préconisée.
- Surveiller l'état (amélioration ou aggravation) de la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés et adapter sa conduite si besoin

LA VICTIME SAIGNE ABONDAMMENT

LA VICTIME S'ETOUFFE

LA VICTIME SE PLAINT D'UN MALAISE

LA VICTIME SE PLAINT DE BRULURES

LA VICTIME DE PLAINT D'UNE DOULEUR EMPECHANT CERTAINS MOUVEMENTS

LA VICTIME SE PLAINT D'UNE PLAIE QUI NE SAIGNE PAS ABONDAMMENT

LA VICTIME NE REpond PAS MAIS ELLE RESPIRE

LA VICTIME NE REpond PAS, ET NE RESPIRE PAS

SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

Suivi et évaluation :

La « Grille de certification des compétences du SST » de l'INRS permet de valider les compétences du SST.

Informations complémentaires :

Le certificat SST est valable **24 mois**. Si le SST n'a pas suivi de session de MAC SST avant la fin de cette période de validité l'entreprise se doit de retirer la personne de la liste des SST de l'entreprise. Afin d'être de nouveau certifiée SST, elle devra revalider ses compétences par un MAC.

Ce programme tient compte des dispositions INRS de 2022

ACTIVA FORMATION est habilité par l'INRS sous le n° 1510850/2021/SST-01/O/11



"Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses régionales et générales de Sécurité sociale, INRS)".

